

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite_002](#) | [Système pénal. XVIIe-XVIIIe siècles](#)[CollectionBoite_002-7-chem](#) | [\[Exécutions publiques ?\]](#) [Item](#)[Grosley, Pierre-Jean. Les iniquités découvertes ou recueil des pièces curieuses et rares qui ont paru lors du procès de Damiens, 1760. | Acte de condamnation de Damiens.](#)

Grosley, Pierre-Jean. Les iniquités découvertes ou recueil des pièces curieuses et rares qui ont paru lors du procès de Damiens, 1760. | Acte de condamnation de Damiens.

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb002_f0211

SourceBoite_002-7-chem | [\[Exécutions publiques ?\]](#)

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Personnes citées

- [Bourbon \(Henri IV\), Henri de](#)
- [Châtel, Jean](#)
- [Damiens, Robert François](#)
- [de Ferrière, Claude-Joseph](#)
- [Grosley, Pierre-Jean](#)
- [Le Breton, Alexandre-André](#)
- [Ravaillac, François](#)

Références bibliographiques

- [\[anonyme ou collectif\] La Gazette d'Amsterdam](#)
- [de Ferrière, Dictionnaire de droit et de pratique](#)
- [Grosley, Les iniquités découvertes ou recueil des pièces curieuses et rares qui ont paru lors du procès de Damiens](#)
- [Le Breton, Pièces originales et procédures du procès fait à Robert François Damiens](#)

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).
Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA)

3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 20/07/2020 Dernière modification le 23/04/2021

Gazette d'Amsterdam
nouvelle de Paris du
25 Mars. 1751

Acte de condamnation de Damien.

212

373 La cour ^{de} [suffisamment garnie de] Paris et
de Paris... ^{et} y seant. declare le dit Robert Francois Damien
diuement attenté et conuaincu du crime de Lese Majeste
digne et homicide au 1^{er} chef et le tres marchand,
tres horrible et tres delictable parricide qui sur la
personne du Roi, et sa reputation condamn le dit Damien
a/pointure de honneur deubler ^{de} hors de
Paris de Paris, ou il sera mené et conduit ^{du} ~~attenté~~
au gibet, nu en chemise, tenant 1 torch
de cire ardente, du poids de 2 livres, et les s'genoux
dres et deblater que nichement et mediter
il a commis le dit tres marchand et tres horrible
et tres delictable parricide, et vers le roi d'un
cote de l'autre de la cote droit. Et il se repent
et deusente pro-... A, au Roi et la Turbie;
a fait, mené et conduit de dit gibet en la
Place de Greve, et sur un échafaud qui y sera
dressé, brulé sur mamelles, bras, cuisse et gras
de jambes, sa main droite ^{BnF MSS} levée en telle
le couteau et il a commis le dit parricide, brulé
de feu de 104 lb, et sur les en droit au dit

374

l'huile de la poêle, de l'huile bouillante,
 de la poix résine brûlante, de la cire et son po fondus
 ensemble, et en suite son corps hâlé et détrempé
 à la charnax, et ces membres et corps couverts
 avec huile, réduit en cendre et en cendre jetés
 au vent; de la sorte que les lieux, moult et
 immuable en qu'on lui qu'il n'est nul lieu,
 son hieure au Roi; ordonne que toutes dite ordon-
 nances le dit Damien son appétit et les qu'on ordonne
 et ce les ordonnances par avoir revêtu de la complice;
 ordonne que la maison de tout ce son dévotion,
 celui qui elle appartient par la loi indemnité, sans
 que sur le fond de la dite maison puisse se lever
 rien plus au lieu es hieures.

in la eniquité de la mort
 Le - de 1760

A.K. - peu mi de l'ensemble de la mort de Damien
 et uti in ce. J. de Ferrière, Dictionnaire de
droit et de Pratique, II, p. 193 (not. Les hieures)
 But + seron que cela ⁷⁰⁰ l'histoire qui n'est Henri IV

Pièces originales et procédure du procès fait
 Robert-François Damien. T III. n 372-374